







SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

EDITION 2023 DE L'APPEL A PROJETS « CAP SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE » VENEZ VOUS INFORMER ET CANDIDATEZ!

En partenariat avec la Ville de Paris

14 avril 2023 13H00 - 14H00 VISIO-CONFERENCE











Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques, Direction Activités et Développement



PROGRAMME

Romain GALLET, Chef du pôle économie circulaire, Direction de l'attractivité et de l'emploi

- Enjeux et objectifs de l'appel à projets
- Les structures pouvant répondre à l'appel à projet
- Les types de projets attendus et les filières
- Les formes du soutien de la Ville de Paris
- Les modalités pratiques de dépôt de la candidature

Echange avec les entreprises





Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques Direction Activités et Développement



Votre contact Nathalie Roux nathalie.roux@epec.paris 07 56 00 94 37

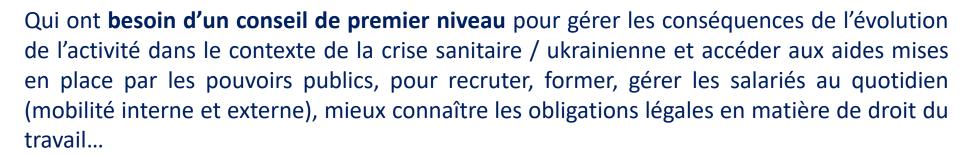
Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

■ En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restauration

mais sans exclusive



Nous proposons:

- Un conseil personnalisé par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national pour répondre à des questions spécifiques
- Des sessions d'information en visio-conférence pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des ateliers pratiques en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des ressources en ligne : www.epec.paris Nos sessions d'information et une Lettre d'information mensuelle







Romain GALLET

Chef du pôle économie circulaire Direction de l'attractivité et de l'emploi







Webinaire Appel à projets « Cap vers l'Economie Circulaire »

14 avril 2023, 13H

Organisé par le Service de la Transition Ecologique et Solidaire, Bureau de la Transition Ecologique de l'Economie, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, Ville de Paris

avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences EPEC

L'Appel à projets « Cap vers l'Economie Circulaire »

L'appel à projet CAPEC de la Ville de Paris vise à soutenir et structurer l'émergence des filières de l'économie sociale et solidaire à Paris (ESS), porteuse d'innovation, créatrice d'emplois locaux et avec un ancrage territorial fort.

Cet appel à projets s'inscrit dans la politique de la Ville de Paris en faveur de nouveaux modèles de production et de consommation, plus respectueux de l'environnement et des hommes et femmes mobilisés sur toute la chaîne de valeur. En ce sens, les Plans Économie Circulaire et Alimentation durable de la Ville mettent en place une stratégie de sortie du plastique à usage unique, de transition écologique du bâtiment et de réduction des impacts environnementaux des activités de logistique urbaine (bruit, émission de gaz à effet de serre, de particules fines, etc.).

=> Avec CAPEC, la Ville de Paris veut s'engager dans la durée aux côtés de structures de l'ESS souhaitant participer de manière structurante à la transition écologique et solidaire de l'économie parisienne.

> Le but : offrir un tremplin au développement d'activités socialement et écologiquement impactantes.







Les structures éligibles :

Les personnes morales de droit privé (associations, mutuelles, fondations, coopératives, autres sociétés commerciales, etc.) respectant les dispositions de l'article 1er de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014

Définition de l'ESS (paragraphe I de l'article 1) :

- o « un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise;
- o une gestion conforme aux principes suivants : Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. […]. »

Critères de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » pour les sociétés non statutairement de l'ESS :

- Poursuite d'une utilité sociale à titre d'objectif principal et prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact sur le compte de résultat de l'entreprise
- Politique de rémunération respectant deux critères (plafonnement des plus hauts salaires et écart des rémunérations)
- Pas de négociation des titres de capital de l'entreprise sur un marché financier.

Les sociétés commerciales pas encore agréées ESUS, sous réserve de remplir les conditions de l'agrément et de le démontrer dans le dossier de candidature (NB : Un dépôt de demande d'agrément sera exigé si l'entreprise est lauréate, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action ciblée.)







Les projets éligibles (1/2) :



Les projets nouveaux sur le territoire parisien :

Soit:

- Une activité nouvelle développée par une structure parisienne
- L'essaimage à Paris d'une activité ayant fait ses preuves ailleurs
- Le déploiement sur le territoire parisien d'une activité en cours de montage / l'industrialisation d'un projet suite à un pilote



Les projets structurants à fort impact écologique et social:

Mesuré par :

- Un objectif de tonnage et/ou nombre de biens ou matériaux remis en circulation (min. 100 t ou 5000 unités dès la 3e année d'exploitation)
- Un objectif de création d'emplois en insertion et/ou dans l'équipe permanente (min. 10 postes dès la 3e année d'exploitation)
- Un objectif de chiffre d'affaires généré (min. 200k€ dès la 3e année d'exploitation)







Les projets éligibles (2/2) :

Les projets doivent également appartenir à l'un des deux axes suivants :

AXE 1 - Projets de transition écologique de structures d'insertion par l'activité économique

Ouvert aux SIAE parisiennes et d'autres territoire avec l'ambition de créer de nouveaux postes en insertion sur le territoire parisien.

Les activités ciblées pourront en particulier relever d'une des 5 filières prioritaires (ouverture à d'autres secteurs d'activité).

AXE 2 - Projets de développement de structures de l'économie sociale et solidaire dans cinq filières prioritaires

Ouvert aux structures de l'ESS parisiennes ou non (hors SIAE).

Les activités ciblées devront nécessairement relever d'une des 5 filières prioritaires.







Les 5 filières prioritaires :



Réutilisation des emballages



Equipements électriques, électroniques



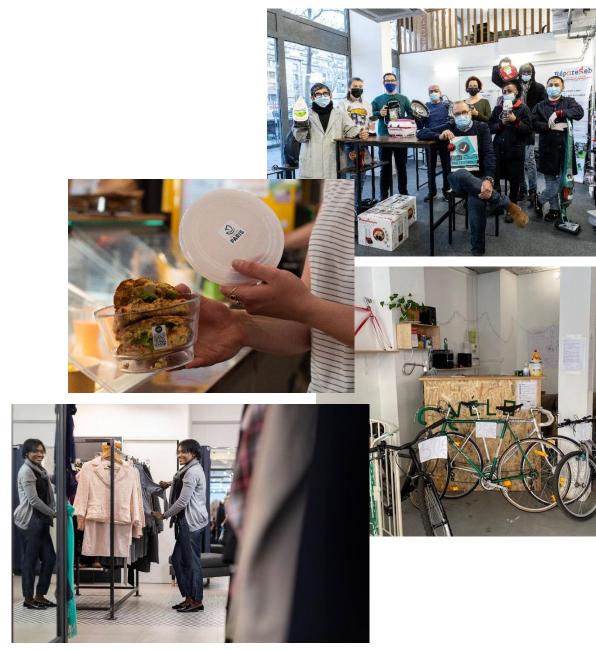
BTP et mobilier



Textile, chaussures et linge de maison



Mobilité et logistique douces









Les soutiens proposés :



Subvention de fonctionnement

À hauteur de 50 000 € pour l'année 2023 (max 80% du montant du projet), puis en 2024 et 2025 en fonction des besoins du projet et de l'impact démontré.



Subvention d'investissement

À partir de 2024 ou 2025 en fonction des besoins du projet.

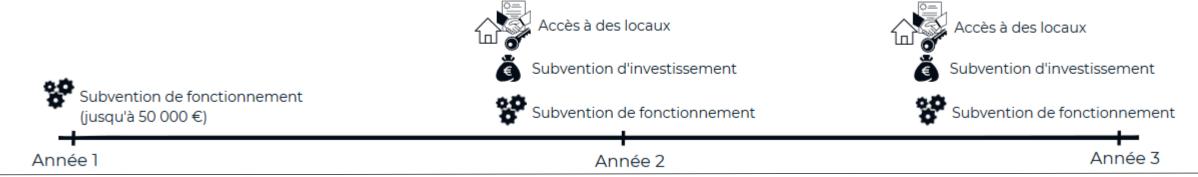


Accès à des locaux

Leviers d'accès à des locaux d'activités et commerciaux à partir de 2024 ou 2025 en fonction des besoins du projet.

Accompagnement vers la finance solidaire

Mise en relation des lauréats avec des dispositifs de financement de l'entreprenariat social (Paris Initiative Entreprise notamment : fonds de trésorerie, prêts patients à taux zéro, fonds de confiance, etc.) et des fonds d'investissement à impact.









Procédure :

avant le 14 mai 2023, minuit : dépôt du dossier complet

Remise sur https://parisasso.paris.fr/parisassos/

ATTENTION : Prévoir un délai de création de compte Paris Asso en cas de première demande

La fiche candidat modifiable est à retirer auprès de <u>clemence.roux@paris.fr</u> et dae-besc@paris.fr

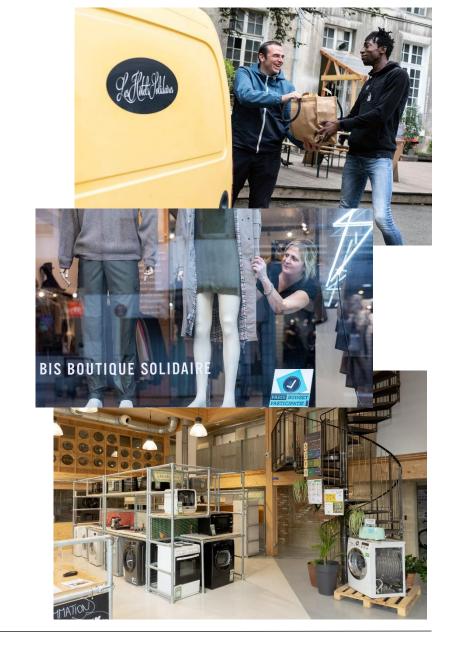
Mai – fin juin: instruction, avec éventuel prise de rdv pour échange

Juillet : jury pour sélection des projets lauréats

Octobre : vote de la délibération proposant les subventions par le

Conseil de Paris

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter : dae-besc@paris.fr romain.gallet@paris.fr















Merci!







ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Edition 2023 de l'appel à projets « Cap sur l'économie circulaire ! » questions posées / réponses apportées

Nous faisons de la livraison et de la logistique des derniers kilomètres en vélo cargo ainsi que de la réparation de vélos. Nous visons un développement sur Paris avec des ateliers de réparation et un module de formation dédié aux particuliers et aux autres logisticiens (apprendre à réparer son vélo pour être autonome, utilisation du vélo, code de la route afin d'aller travailler en entreprise en vélo). Notre idée : remplacer les camionnettes thermiques par des vélos. Nous souhaitons savoir si nous sommes éligibles à cet appel à projets et si nous pouvons bénéficier de la subvention d'investissement pour acheter des vélos cargo ? Dans un an, nous réaliserons une levée de fonds auprès de fonds à impact.

Votre projet s'inscrit dans la filière n°5 (Mobilité et logistique douces). Faire, à la fois, de la logistique et de la réparation est intéressant. Cependant l'axe formation des particuliers ne sera pas forcément financé par notre service. Concernant la subvention d'investissement, vous pouvez l'indiquer dans la fiche candidat de votre dossier. Il y a également en parallèle des aides classiques de la Ville de Paris sur l'acquisition de vélos et vélos cargo pour les professionnels. Pour la levée des fonds, c'est le comité de sélection qui en décidera au vu des projets lauréats. Dans votre dossier, on demande notamment une projection de budget sur 3 ans, vous devrez le préciser.

Edition 2023 de l'appel à projets « Cap sur l'économie circulaire ! » questions posées / réponses apportées

Nous sommes une SIAE implantée dans le 91 avec 25 ETT. Nous intervenons sur la transition écologique, sommes plutôt axés sur l'agriculture urbaine et sur l'économie circulaire. Nous développons tout ce qui touche aux circuits courts et souhaitons développer une ACI vélo et réparation (ateliers et chantiers d'insertion). Nous souhaitons savoir si vous pouvez accompagner les structures afin d'avoir des locaux dédiés assez conséquents ?

• Oui, nous sommes capables de le faire. Nous parvenons à trouver des mètres carrés disponibles dans les parcs des bailleurs sociaux mais cela peut prendre du temps. Plus les locaux sont petits, plus c'est simple. Il faut en parler dès le renseignement de la fiche candidat et donner un gabarit minimal.

Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le

Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l'emploi de Paris. Activité parisienne depuis 2005.

Sous l'égide de l'Etat et de la Ville de Paris, l'EPEC est un acteur des politiques de l'emploi et de l'insertion au service du développement du territoire parisien. Il vise l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable des publics, la professionnalisation RH des dirigeants de TPE PME et le développement des compétences de leurs salariés.

- Informer et orienter
 - O Points d'accueil, d'information et d'orientation Paris Emploi (10ème et 18ème arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- Faire accéder à l'emploi les publics qui en sont éloignés par le levier de la commande publique et des marchés privés du territoire
 - Pôle clauses sociales de Paris
- Accompagner les parisien(ienne)s pour accéder à la formation et à l'emploi
 - Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris
 - Public réfugié et l'accès à l'emploi dans le cadre du PIC Intégration des réfugiés
 - Aller vers l'emploi dans les quartiers AVEQ
 - Groupement des Créateurs
- Accompagner les entreprises
 - Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes
 - o Plateforme d'appui aux transitions collectives Paris Hauts-de-Seine
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen

http://www.epec.paris/